

**CAISSE PUBLIQUE
DE PRETS SUR GAGES
DE GENEVE**

depuis 1872

Rapport de gestion

Exercice 2015

Sommaire

Message de la présidente	page 3
Présentation des activités 2015	page 4
<i>Octroi des prêts</i>	<i>page 4</i>
<i>Nouveaux clients</i>	<i>page 5</i>
<i>Vente aux enchères</i>	<i>page 5</i>
<i>Bonis restitués</i>	<i>page 5</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>page 6</i>
Comptes de l'exercice	page 7
<i>Bilan au 31 décembre</i>	<i>page 7</i>
<i>Comptes de résultats</i>	<i>page 8</i>
<i>Annexe aux comptes annuels</i>	<i>page 9</i>
Rapport de l'organe de contrôle	page 12
Statistiques	page 14

Message de la Présidente

Les résultats de l'exercice 2015 confirment la consolidation de l'évolution positive des trois années précédentes quant à l'octroi des prêts. Ils sont aussi le fruit des mesures prises par le Conseil d'administration pour assurer l'avenir et la pérennité d'une institution financière peu connue mais très appréciée tant par ses fidèles clients que par les nouveaux.

L'institution plaît aux clients car le service est rapide et discret. La qualité de l'accueil par l'équipe de la Caisse met en confiance et rassure les clients préoccupés par le paiement de factures, les fins de mois difficiles, le retard dans les montants à recevoir. Derrière chaque prêt, il y a une histoire de vie personnelle dont certains clients en parlent aux collaborateurs. Il y a aussi des objets avec un attachement sentimental en lien avec une histoire d'amour, de famille.

Les autorités politiques de notre canton peuvent être fières d'avoir créé en 1872 un établissement pour combattre l'usure, alors monnaie courante. En effet, ses prestations sont complémentaires aux aides ponctuelles ou périodiques accordées à des personnes en difficultés financières par les collectivités publiques, ainsi qu'aux établissements bancaires qui accordent des prêts personnels avec des conditions parfois difficiles à remplir comme l'existence d'un contrat de travail.

Le Conseil d'administration a pour notamment pour fonction de donner les moyens nécessaires à l'avenir de la CPPG. Deux défis importants devront faire l'objet de décisions en 2016 : compléter la trésorerie nécessaire à l'octroi des prêts, à ses investissements, et le changement du système informatique qui a fait son temps.

« Notre » Caisse mérite d'être connue, car elle « dépanne » des centaines de personnes dans leur quotidien. Les neuf membres du Conseil et les cinq collaborateurs œuvrent pour que cela continue.

Laurence Dematriz
Présidente
du Conseil d'administration

Présentation des activités de l'exercice 2015

Octroi de prêts

Toute personne domiciliée légalement sur le territoire suisse peut se présenter aux guichets, sans rendez-vous. En principe, la décision d'octroyer ou non le prêt est prise immédiatement.

Statistique sur les prêts accordés				
Montant des prêts	2015		2014	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
jusqu'à Fr. 100.00	384	Fr. 25'115.00	412	Fr. 25'015.00
Fr. 101.00 à Fr. 200.00	469	Fr. 74'095.00	429	Fr. 66'675.00
Fr. 201.00 à Fr. 500.00	863	Fr. 295'805.00	868	Fr. 296'520.00
Fr. 501.00 à Fr. 5'000.00	1'450	Fr. 2'122'150.00	1'411	Fr. 2'042'480.00
supérieurs à Fr. 5'000.00	87	Fr. 948'100.00	80	Fr. 853'750.00
Total	3'253	Fr. 3'465'265.00	3'200	Fr. 3'284'440.00

L'augmentation de 5,5% de la valeur des prêts provient essentiellement des prêts supérieurs à Fr. 501.00 qui procurent les principaux revenus de la CPPG grâce au droit fixe et aux intérêts. Cette catégorie de prêts représentent le 88% des prêts accordés. Aucune explication n'est possible à ce phénomène, si ce n'est le reflet d'une réalité économique : l'argent peine à rentrer sur les comptes et dans les porte-monnaie.

Statistique sur la valeur des prêts				
Bijoux				
	2015		2014	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	4'376	Fr. 6'566'010.00	4'158	Fr. 6'199'395.00
Prêts accordés	3'144	Fr. 3'383'975.00	3'079	Fr. 3'218'570.00
Prêts repris	2'702	Fr. 2'747'950.00	2'709	Fr. 2'734'220.00
Prêts soldés par vente	134	Fr. 65'825.00	152	Fr. 117'735.00
Solde au 31 décembre	4'684	Fr. 7'136'210.00	4'376	Fr. 6'566'010.00
Divers (tableaux, manteaux, etc.)				
	2015		2014	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	527	Fr. 74'375.00	513	Fr. 79'145.00
Prêts accordés	109	Fr. 81'290.00	121	Fr. 65'870.00
Prêts repris	86	Fr. 55'600.00	99	Fr. 66'360.00
Prêts soldés par vente	10	Fr. 2'850.00	8	Fr. 4'280.00
Solde au 31 décembre	540	Fr. 97'215.00	527	Fr. 74'375.00

Au 31 décembre 2015, 5'224 prêts étaient en cours avec 2'661 clients différents, contre 4'903 prêts pour 2'542 clients au 31.12.2014.

Nouveaux clients

2011	2012	2013	2014	2015
434	379	430	442	419

Le renouvellement de la clientèle est en baisse par rapport à 2014, mais il se situe dans la moyenne de ces 5 dernières années (420 nouveaux clients). Cela permet de maintenir l'activité et de remplacer ceux qui ne font plus appel aux prestations (amélioration de la situation financière, objets perdus ou vendus, décès, départ de la Suisse, etc.).

Les nouveaux clients connaissent en général l'établissement par Internet ou par le bouche-à-oreille. Un article dans un journal genevois a paru à l'automne, sans que l'effet n'ait pu être mesuré.

Ventes aux enchères

Les gages non renouvelés ou pas retirés sont vendus aux enchères publiques conformément à la loi. Les clients sont préalablement avisés de la vente et des conséquences de la situation.

Placés sous le ministère d'un huissier judiciaire, deux ventes aux enchères ont été organisées les 25 avril et 21 novembre 2015.

	2012 (3 ventes)	2013 (3 ventes)	2014 (2 ventes)	2015 (2 ventes)
Nombre de lots vendus	615	448	339	319
Produits	423'235.00	372'170.00	285'704.00	178'830.00

Le produit des ventes permet le remboursement des prêts, le paiement des intérêts et frais dus, le solde éventuel étant à disposition des emprunteurs pendant 5 ans. En 2015, 144 prêts ont été intégralement remboursés grâce aux ventes (160 en 2014).

Les ventes constituent également une des sources des recettes de l'établissement grâce à la commission de vente prélevée. Le montant perçu est en baisse suite à la diminution du produit des ventes, car il y a eu moins d'objets de grande valeur en vente. Si cette situation est réjouissante pour les clients qui récupèrent davantage leurs objets, elle affecte la rentabilité de l'établissement.

Bonis restitués

Les ayant-droits des bonis sont avisés systématiquement de leur droit, après les ventes des objets.

	2011	2012	2013	2014	2015
Bonis restitués	124	116	295	155	134
Montant	170'669.20	183'706.15	274'319.20	194'728.00	123'805.25
Solde au 31.12	837'180.95	770'979.65	599'400.00	460'778.25	267'513.90

Faits marquants

L'augmentation de la valeur des prêts accordés, ainsi que la restitution des bonis aux ayant-droits a eu un impact important sur la trésorerie. L'Etat de Genève a accepté d'augmenter la limite supplémentaire temporaire du Cashpooling de Fr. 250'000 à Fr. 1'000'000, en plus de la limite de Fr. 500'000. Cette mesure a permis d'éviter la limitation de l'octroi de prêts.

Le record historique de Fr. 7'206'590 de la valeur brute des prêts accordés, établi le 30 novembre 2010, a été battu le 25 novembre 2015. Nouveau record : Fr. 7'361'560.

Une procédure d'appel d'offre pour le remplacement du système informatique a été initiée au printemps 2015. Le choix du prestataire interviendra au printemps 2016.

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève a procédé à un audit durant l'automne 2015 et le rapport final sortira au début de l'année 2016.

Comptes de l'exercice

Bilan au 31 décembre

A C T I F	2015	2014
<u>Actif circulant</u>		
Liquidités	53'540.51	66'283.58
Prêts sur gages	6'340'028.87	5'908'356.95
Provisions sur pertes	-807'082.00	-150'000.00
Autres créances à court terme	0.00	27'657.40
Total actif circulant	5'586'487.38	5'852'297.93
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Immeuble	878'000.00	910'000.00
Transformations	227'020.00	242'155.00
Mobilier	1.00	1'900.00
Installations fixes	6'705.00	8'808.00
Equipement informatique	1'745.00	3'420.00
	1'113'471.00	1'166'283.00
<u>Immobilisation incorporelles</u>		
Programmes informatiques	2'439.00	1.00
	2'439.00	1.00
Total actif immobilisé	1'115'910.00	1'166'284.00
TOTAL	6'702'397.38	7'018'581.93
P A S S I F		
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
<u>Autres dettes à court terme</u>		
Bonis non périmés	267'513.90	460'778.25
Avance Etat de Genève	1'331'500.95	976'940.65
Autres dettes à court terme	6'183.30	1'610.90
	1'605'198.15	1'439'329.80
<u>Passifs de régularisations</u>		
Passifs transitoires	90'186.90	59'582.35
Total capitaux étrangers à court terme	1'695'385.05	1'498'912.15
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
<u>Dettes à long terme portant intérêt</u>		
Prêt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00
Total capitaux étrangers à long terme	1'400'000.00	1'400'000.00
Total capitaux étrangers	3'095'385.05	2'898'912.15
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserve générale issue du bénéfice	2'449'000.00	2'395'000.00
Réserves spéciales issue du bénéfice	20'000.00	20'000.00
Bénéfice reporté	669.78	387.10
Bénéfice de l'exercice	0.00	54'282.68
Perte de l'exercice	-512'657.45	0.00
Total fonds propres	3'607'012.33	4'119'669.78
TOTAL	6'702'397.38	7'018'581.93

Comptes de résultats

Produits d'exploitation	2015	2014
Droits fixes	216'395.75	204'902.10
Intérêts	470'924.28	432'271.51
Recettes des ventes	42'949.35	64'243.80
Autres produits sur prêts	53'223.55	44'442.45
Autres recettes d'exploitation	9'122.90	13'487.25
Total des produits d'exploitation	792'615.83	759'347.11
Charges d'exploitation		
Charges sur prêts	-17'614.05	-17'853.70
Frais de personnel	-544'475.40	-526'591.75
Autres charges d'exploitation	-167'442.58	-154'099.63
Total des charges d'exploitation	-729'532.03	-698'545.08
Résultat avant amortissement, charges et produits financiers	63'083.80	60'802.03
Amortissements	-53'374.00	-58'588.20
Charges et produits financiers		
Intérêts actifs	2.45	18.00
Intérêts passifs	-37'541.00	-37'541.00
Total des charges et produits financiers	-37'538.55	-37'523.00
Résultat d'exploitation	-27'828.75	-35'309.17
Charges et produits hors exploitation		
Recettes parkings	23'333.20	23'333.20
Bonis périmés	135'654.40	116'258.65
Total des charges et produits hors exploitation	158'987.60	139'591.85
Résultat avant charges et produits exceptionnels	131'158.85	104'282.68
Charges et produits exceptionnels		
Provisions pertes sur débiteurs	-657'082.00	-50'000.00
Diminution de charges exercices antérieurs	13'265.70	0.00
Total des charges et produits exceptionnels	-643'816.30	-50'000.00
Bénéfice de l'exercice		54'282.68
Perte de l'exercice	-512'657.45	

L'augmentation des prêts accordés en 2015 a permis d'améliorer les recettes des droits fixes et intérêts, augmentation contrebalancée par une diminution des recettes de ventes du fait que la valeur des biens vendus a baissé. L'un dans l'autre le résultat avant amortissements, charges et produits extraordinaires est stable.

Le résultat final, perte de Fr. 512'657.45, est dû à la décision de provisionner la totalité des sommes dues pour les positions séquestrées depuis 2010.

1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (ci-après CPPG) est un établissement de droit public possédant la personnalité juridique, inscrit au Registre du commerce. Elle est sous le contrôle et avec la garantie de l'Etat.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005 (recueil systématique genevois D 2.10).

Cette loi est complétée par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 2006, et des règlements internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration de la CPPG.

2. Conseil d'administration

Le mandat des membres du Conseil d'administration a commencé le 1^{er} juin 2014 et se terminera le 30 novembre 2018.

Il compte 7 à 11 membres désignés comme suit :

- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil et élu par lui
- 2 membres nommés par le Conseil d'Etat.

Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2015)		En fonction depuis
Président	M. Pablo Garcia	1 ^{er} mars 2006
Vice-présidente	Mme Laurence Dematriz	1 ^{er} mars 2006
Secrétaire	M. Gregory von Niederhäusern	14 avril 2011
Administrateur-délégué	M. Stefano Moioli **	22 août 2006
Membres	Mme Lorella Bertani **	1 ^{er} juin 2014
	Mme Sarah Delacoste	1 ^{er} octobre 2012
	Mme Massan Missoh-Dzikunoo	1 ^{er} juin 2014
	M. Kilian Riviera	1 ^{er} octobre 2012
	Mme Christine Tomassi	1 ^{er} juin 2014

** nommés par le Conseil d'Etat

Le Président, la Vice-présidente, le secrétaire et l'administrateur-délégué peuvent se réunir en tant que Bureau de l'établissement pour préparer des dossiers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), tous les administrateurs doivent être agréés et enregistrés auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

MM. Pablo Garcia et Kilian Riviera ont démissionné pour le 31 décembre 2015. Leurs remplaçants n'ont pas été encore désignés.

En prévision du départ de M. Pablo Garcia, président, le Conseil d'administration a procédé aux élections suivantes (avec effet au 1^{er} janvier 2016) :

Présidence : Madame Laurence Dematriz

Vice-Présidence : Monsieur Gregory von Niederhäusern

Secrétaire : Madame Christine Tomassi

3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2015, l'effectif du personnel est de

- Trois postes à 100%
- Un poste à 90%
- Un poste à 50%

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement.

Le jour de la vente aux enchères, l'effectif est renforcé par une personne.

4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2015, les conditions étaient les suivantes :

Prêts ne dépassant pas Fr. 250.00 en capital	Sans intérêt, ni droit fixe
Prêts de Fr. 251.00 à Fr. 500.00, quel que soit la nature de la garantie	5% l'an
Prêts de plus de Fr. 500.00 garantis par les gages visé à l'article 6 alinéa 1 lettre a à c de la loi (bijoux, objets divers, marchandise, warrants, titres, etc.)	8 ½ % l'an
Droit d'engagement (ou droit fixe) pour les prêts supérieurs à Fr. 250.00	6,5%
Prêts garantis par du bétail pour la production laitière	Taux de faveur inférieur à 8 ½ % l'an.

Pour tenir compte de l'évolution de taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée.

5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

L'organe de contrôle chargé de la gestion et des comptes est la société « Duchosal Berney SA ». Cette organe remplit les exigences légales d'agrément définies dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), un audit LBA est réalisé chaque année. RFC Révision fiscalité Conseil SA a effectué cet audit le 24 mars 2015 pour l'exercice 2014. Le rapport a été transmis à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, ci-après la FINMA qui n'a pas fait de remarque.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances.

6. Obligations légales

En raison de ses activités et de son statut, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistrés auprès de la FINMA.

7. Caisse de pension

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), institution qui est le résultat de la fusion entre la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et celle du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Au 31 décembre 2015, cinq actifs (trois hommes et deux femmes) étaient assurés.

8. Transactions avec l'Etat de Genève

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève depuis le 1^{er} janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de trésorerie sont gérés par ce système. Le montant disponible est de Fr. 500'000, des augmentations temporaires renouvelable ont été mises en place pour faire face aux besoins de trésorerie du service. Au 31 décembre 2015, la limite est de Fr. 1'500'000.

9. Analyse des risques

Le tableau des risques est régulièrement mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil d'administration pour suivi. Il sera enrichi en 2016 par la description détaillée des processus.

10. Approbation des comptes

Les comptes 2014 ont été approuvés par le Conseil d'Etat qui n'a formulé aucune remarque.

Les comptes 2015 seront examinés par l'autorité de surveillance susmentionnée dès l'aval du Conseil d'administration.

11. Autres informations relative à la situation financière

Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours, à l'exception de séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients. La CPPG n'encourt aucun risque financier en raison de son droit de gage préférentiel. Néanmoins, compte tenue de la longueur d'une procédure (plus de 5 ans), le risque financier a été entièrement provisionné, en conformité avec les règles comptables en la matière.

Rapport de l'organe de contrôle

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de la

Caisse Publique de Prêts sur Gages, Genève

Mesdames, Messieurs,

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Publique de Prêts sur Gages, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des immobilisations, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de variation des provisions et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions légales fédérales et cantonales, et à la directive transversale de l'État de Genève relative à la « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées EGE-02-04_v3 » et aux normes Swiss GAAP RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Berney SA

Franco Luisotto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé

Genève, le 15 février 2016
FL/GC/142048AB

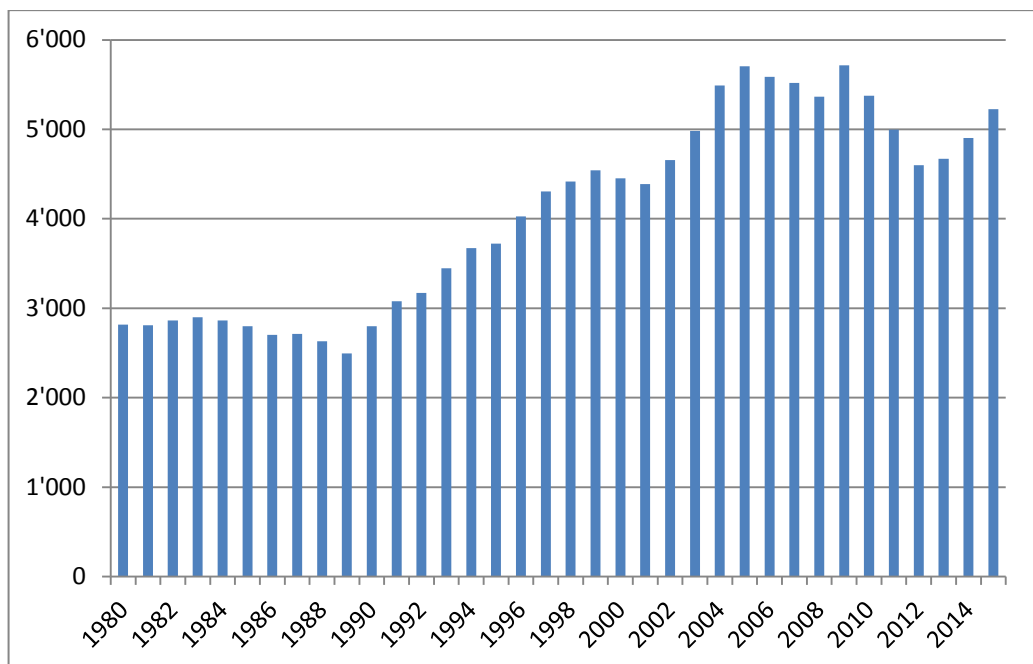
Annexes : - comptes annuels
(bilan, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des immobilisations, tableau de variation des fonds propres, tableau de variation des provisions et annexe aux comptes annuels)

Statistiques

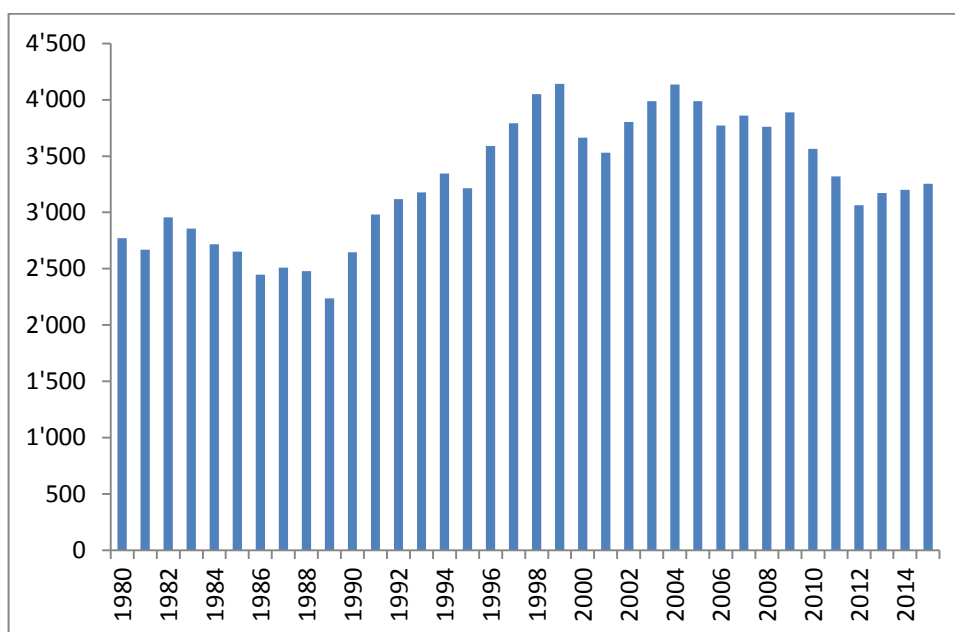
Evolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
Depuis 2011	Jusqu'à Fr. 250.00	5% Fr. 251.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1995 – 2010	Jusqu'à Fr. 200.00	5% Fr. 201.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
1990 – 1994	Jusqu'à Fr. 100.00	5% Fr. 101.00 à Fr. 500.00	9,5 % Dès Fr. 501.00
1980 – 1993	Jusqu'à Fr. 100.00	4,5 % Fr. 101.00 à Fr. 500.00	8,5 % Dès Fr. 501.00
.....			
1895 - 1904			10.8 %
1880-1894			12%
1875			15 %
1873 - 1874			12 %

Nombre de prêts en cours au 31 décembre (1980-2015)



Nombre de prêts octroyés (1980-2015)



Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en salle	Fonte & banque
2015	319	Fr. 178'830.00	Fr. 28'586.05
2014	339	Fr. 285'705.00	Fr. 39'268.35
2013	448	Fr. 379'170.00	Fr. 106'420.75
2012	615	Fr. 423'235.00	Fr.127'369.45
2011	597	Fr. 424'975.00	Fr.213'973.35
2010	600	Fr. 459'070.00	Fr. 200'199.15
2009	681	Fr. 471'715.00	Fr. 217'530.15
2008	674	Fr. 497'365.00	Fr. 167'741.15

Informations sur la clientèle

Nombre de nouveaux clients

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
674	679	503	434	379	430	442	419

Age des emprunteurs pour les prêts accordés en

	2012	2013	2014	2015
Le plus jeune	21 ans	21 ans	19 ans	18 ans
Le plus âgé	91 ans	91 ans	93 ans	99 ans
Age moyen	53 ans	53 ans	52 ans	52 ans

Nombre de clients, prêts et moyenne

Au 31 décembre	Nombre de clients	Nombre de prêts	Moyenne par client
2015	2'661	5'224	1.96 prêts
2014	2'542	4'903	1.93 prêts
2013	2'463	4'671	1.90 prêts
2012	2'380	4'599	1.94 prêts
2011	2'541	4'997	1.97 prêts
2010	2'770	5'337	1.93 prêts
2009	2'892	5'714	1.98 prêts
2008	2'743	5'364	1.96 prêts
2007	2'802	5'517	1.97 prêts
2006	2'838	5'586	1.97 prêts